

GROUPE LORRAIN D'AUDIT MÉDICAL - REL

AUDIT : DÉPISTAGE DES CANCERS DES VADS CHEZ LES ÉTHYLO-TABAGIQUES

Responsable : Dr. Jacques BIRGÉ, 1A place du marché - 57220 BOULAY - Tél. : 03 87 57 33 66 ; Fax : 03 87 79 32 23

Code Médecin <input style="width: 20px;" type="text"/>		Code Médecin <input style="width: 20px;" type="text"/>								
Partie à conserver		Partie à adresser au responsable								
N°	NOM - Prénom	N°	Ex. bouche		Lettre à l'ORL		Compte rendu de l'ORL		Lésion dépistée (en clair)	Commentaires éventuels
			Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non		
1		1								
2		2								
3		3								
4		4								
5		5								
6		6								
7		7								
8		8								
9		9								
10		10								
11		11								
12		12								
13		13								
14		14								
15		15								
16		16								
17		17								
18		18								
19		19								
20		20								

Qui inclure ?

- Les hommes,
- âgés de moins de 75 ans,
- vus en consultation ou en visite,
- suivis régulièrement (3 consultations au moins dans les 24 mois qui précèdent),
- ayant fumé au moins 20 PA **ET**
- consommant ou ayant consommé plus de 28 verres de boissons alcoolisées par semaine.

La question.

Est-ce que je trouve trace dans le dossier de ce patient :

- d'un examen de la bouche datant de **moins de un an** et/ou
- d'un courrier à un ORL pour examen et/ou
- d'un compte rendu de l'ORL (l'un ou l'autre de ces deux documents datant de **moins de deux ans**).

Modalités d'examen :

Examen de l'ensemble de la cavité buccale après retrait de tout appareillage éventuel.

- Inspection et palpation :
 - de la **langue** ;
 - des **lèvres** et **gencives** ;
 - du **plancher buccal**.
- Inspection :
 - du **voile du palais** ;
 - des **loges amygdaliennes**.
- Palpation des **aires ganglionnaires cervicales**.

La lettre à l'ORL : son double doit figurer dans le dossier.

Le compte rendu de l'ORL : doit figurer dans le dossier. Il peut s'agir d'un compte rendu concernant le suivi d'une autre pathologie ORL.

N'oubliez pas de faire une photocopie de cette fiche quand vous l'aurez remplie, avant de l'envoyer.

Modalités de recueil : au maximum 20 patients sur une période limitée à 2 mois.